

organisés pour les immigrants à Vancouver, mais pour une raison quelconque on a ordonné à la commission scolaire de Vancouver de supprimer graduellement ces classes en l'informant que le ministère de la Main-d'œuvre n'accorderait aucune aide à un programme de cours de langues—c'est-à-dire de français et d'anglais—pour immigrants. Je ne crois pas qu'il soit sensé d'attirer des immigrants à qui il faudra apprendre un métier, si nous éliminons progressivement des programmes visant l'enseignement des langues du pays dont ils ont besoin pour se trouver du travail chez nous. Bien des gens ont de la difficulté à se trouver un emploi s'ils ne parlent ni l'anglais ni le français. La commission scolaire de Vancouver veut savoir pourquoi on lui a signifié de supprimer les cours de langue à l'intention des immigrants. Cela semble insensé.

Ce sont là quelques-unes des questions auxquelles je voudrais que le ministre réponde, car je sais que ces gens-là se sont mis en rapport avec le ministère, et je sais aussi qu'ils ne manquent pas de discernement. S'ils disent qu'ils ne savent pas ce qui se passe, c'est qu'ils voudraient bien le savoir, et s'ils demandent une réponse nette, c'est bien cela qu'ils veulent. Je sais que le ministre est un homme raisonnable et j'espère qu'il pourra nous donner une réponse bien claire quant à ces lignes de conduite, qui n'ont pas l'air fort sensées.

En guise de conclusion au sujet de la formation de la main-d'œuvre, permettez-moi de dire que, tout conscients que nous soyons des difficultés que pose cette tâche, nous espérons que le nouveau bill permettra au gouvernement fédéral d'établir des contacts étroits non seulement avec les autorités locales et régionales, mais aussi, lorsque la chose sera possible, avec les gouvernements provinciaux. Il se peut fort bien que certaines provinces refusent de collaborer à ce programme avec Ottawa, mais ce n'est pas le cas de la province d'où je viens. Pour ce qui est des provinces qui acceptent d'y souscrire, il serait bon de s'assurer aussi le concours des autorités provinciales pour autant que c'est possible, car il importe de faire tout ce que l'on peut afin de développer et d'améliorer les talents tout autant des Canadiens de naissance que des nouveaux immigrants.

J'aimerais maintenant dire quelques mots au sujet des aspects de l'immigration qui se rattachent à cette question. La plupart de mes vues à ce sujet, je les ferai connaître au moment où le bill sera mis en délibération. J'espère bien qu'il sera tenu compte, pour ce qui est de la mise en vigueur du nouveau règlement, le 1<sup>er</sup> octobre prochain, de l'aide

que le Canada se doit de prodiguer aux gens d'autres pays qui luttent en désespoir de cause contre l'indigence. Je pense à un jeune homme de l'Inde que je me suis efforcé, pendant près de deux ans, de faire venir au Canada. Il n'a, en Inde, que son vieux père qui réussit à peine à tirer de son pauvre lopin de terre assez de légumes pour assurer sa subsistance. Ce jeune garçon n'a pu aller à l'école très longtemps, car il a dû travailler durement de ses mains. Il a, à Vancouver, un oncle qui habite depuis longtemps en Colombie-Britannique et qui est naturalisé Canadien. Il en est de même pour son épouse et pour sa belle-sœur. Ils habitent tous là-bas. Cet homme peut accueillir son jeune neveu, l'envoyer à l'école, subvenir à ses besoins jusqu'à ce qu'il obtienne un travail utile à lui-même et au pays. Il est inconcevable pour moi que cela ne soit pas possible pour ce garçon à qui la misère, l'indigence et l'insécurité régnant en Inde n'offrent aucun avenir et qui compte ici un oncle qui a les moyens et qui est animé du désir naturel de le faire venir ici. J'espère que les nouveaux règlements faciliteront cette possibilité non seulement pour des motifs humanitaires, mais parce qu'à long terme, ces mesures aideront le Canada et nous permettront de faire notre part, sur le plan international, pour aider les autres.

Nous nous réjouissons de cette mesure et nous espérons que loin d'instituer un organisme dénué d'orientation pratique, elle facilitera une collaboration étroite entre nos différents paliers du gouvernement qui, j'en suis certain, seraient trop heureux de joindre leurs efforts dans cette immense entreprise de formation de la main-d'œuvre.

**M. Kindt:** Monsieur le président, j'ai écouté attentivement ceux qui ont pris la parole sur ce projet de résolution; ils ont tous posé des questions au ministre. Je comprends la nécessité de ces questions; le texte du projet de résolution est trop vague pour qu'un simple député sache s'il s'engage au hasard ou s'il a raison de se prononcer sur le principe de la résolution. J'espère que le ministre donnera à la Chambre une explication détaillée en répondant aux questions posées ainsi qu'à celles que je me propose de soulever.

J'aimerais savoir quelles seront les fonctions du nouveau Conseil de la main-d'œuvre et de l'immigration. Sera-t-il chargé de formuler des politiques? Donnera-t-il des conseils au ministre sur des questions qu'il devrait décider lui-même ou encore remettre à ses hauts fonctionnaires? Le conseil jouera-t-il un rôle strictement consultatif? Si oui, le ministre nous dira-t-il alors pourquoi, à